ENFiP : 2ème CTPS

Syndicat National FO des Finances Publiques – FO-DGFiP –
45, 47 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél : 01 47 70 91 69
Fax : 01 48 24 12 79 **E-mail :** contact@fo-dgfip.fr – **Site web :** http://www.fo-dgfip.fr

Compte rendu du 2ème CTPS unifié de l'ENFiP du 11 janvier 2011.

L e CTPS était présidé par Françoise ABATE-GRANET.

LES RETENUES POUR GREVE :

Le prélèvement pour jour de grève à fait l'objet d'une discussion ou les syndicats et l'ENFIP n'ont pas tout à fait la même vision du déroulement des prélèvements. Pour les uns il a été fait du mieux possible pour les autres on aurait pu faire largement mieux comme cela avait été demandé lors du dernier CTPS.

PEUT MIEUX FAIRE

MIXITE DANS LES ECOLES :

Le syndicat FO-DGFiP à :
- rappelé sa déclaration liminaire du dernier cpts et ses interventions au niveau nationaul sur la revendication de mixité de population à former (A, B, C) au sein des différents établissements de l'école.
- est revenu sur le sujet en indiquant que le fait de la refuser ne nous convenait toujours pas, et qu'il faudrait aussi aborder ce problème par son volet social.

En effet sans modification à venir, l'école des B serait à Lyon et à Noisy-le-Grand.

Si pour Noisy on peut envisager que ce soit principalement des franciliens qui s'y rendent et que par conséquent ils soient déjà logés ou en capacité de ne pas changer de logement, il en va tout autrement pour Lyon.

En effet la structure existante à Clermont, l'ARSENI, permet d'offrir aux stagiaires des logements à des prix abordables alors que Lyon ne possède pas ce type de structure. Ce serait donc les cadres B, indice de rémunération inférieur aux cadres A, qui devront se loger au plus cher.

Pour FO il nous semble que le volet social de ce dossier ne peut pas être ignoré. En refusant la mixité des cadres dans les établissements, on ne permet pas aux stagiaires ayant les plus faible revenus de bénéficier de la structure ARSENI.

FO à donc demandé à ce qu'on puisse de nouveau réfléchir à la question.

L'ENFIP répond que le sujet de la mixité dans les établissements sera vu dans les groupes de travail nationaux à venir et que le volet social évoqué ici par FO sera discuté à ce moment là.

LES EMPLOIS à L'ENFIP :

Sur le sujet des emplois à l'ENFIP, madame la présidente indique qu'il s'agit d'un sujet important, toujours difficile à présenter et qui doit bénéficier de compléments d'information sur l'économie générale du dispositif.

Un premier tableau donne au 31 août 2010 un cliché de l'existant. Autrement dit, c'est cette photo à cette date qui fixe le point de référence de tout futur décompte. On notera que cette image ne peut pas être parfaitement fidèle car les moda--lités et les « habitudes » de décomptes n'étaient pas uniformes dans les deux filières.

31/08/10
462
EMPLOIS

L'explication :
A la DRF les enseignants n'ont pas pu être comptés car pas réellement implanté – c'était les fameux quasi-implantés*-

*quasi implantés
situation on ne peut plus floue de la position des enseignants dénoncée en continu par FO depuis plus de 10 ans. Personne n'a jamais pu donner de définition juridique de cette pseudo position. FO n'ira pas jusqu'à publier des extraits d'anciens PV de CTP –notamment de l'ENC – car plusieurs anciens directeurs d'école ont tout simplement mentis sur le sujet de façon arrogante.

A l'ENT en principe les postes d'enseignants étaient implantés mais non différenciés des postes administratifs.
Postes administratifs qui eux n'étaient que partiellement répertoriés, mais suivis en centrale.

Pour les deux filières dans tous les cas il y avait des sur-effectifs !

1ER SEPTEMBRE 2010
7 9 3
EMPLOIS

Ce qui nous amène à un deuxième tableau au 1er septembre 2010, appelé cartographie des emplois.
Ce tableau à été validé par l'administration centrale le 10 janvier 2011 soit la veille de cette 2ème convocation du CTPS.

Remarque humoristique : heureusement que les O.S. ont boycotté la première convocation du CTPS et que la 2ème date retenue à été le 11 janvier ***… lol****…. .*

La nouvelle cartographie des emplois de l'ENFIP s'établit ainsi :

Pour la filière gestion publique :	**Pour la filière fiscale :**	**Pour la création de l'ENFIP *:**
166 déjà implantés 46 sur-effectifs	296 déjà implantés 219 enseignants 29 sur-effectifs	23 CNC Lille 6 DG 8 animation régionale
= 212	**= 544.**	**= 37**

793 agents devraient être présents à l' ENFIP !

Mais ici arrive le **plan emploi 2011**, c'est un joli mot pour remplacer suppressions, qui s'élève à **-18** pour l'ENFIP, 4 au titre du déploiement de CHORUS *(calcul national qui donne le nombre d'actes chorus en partant du nombre de facturations ; soit 3 pour le FF et 1 pour la FGP)* et 14 au titre de la contribution générale au plan emploi 2011

Madame la présidente à tenu à signaler l'approche bienveillante de l'administration centrale pour la création de l'ENFIP en indiquant que pour le calcul du volume des emplois supprimés le pourcentage avait été appliqué sur l'effectif implanté sans tenir compte des sur-effectifs ce qui est favorable à l'ENFIP.

1ER SEPTEMBRE 2011 L'ENFIP EST FINALEMENT DOTEE DE

7 7 5 AGENTS *après les 18 suppressions* **!**

Comme tous les services de la DGFIP, l'ENFIP est frappée de suppressions d'emplois, cf déclaration liminaire FO sur la RGPP.

Localisation des 18 suppressions

redéploiements chorus :	**contribution plan emploi :**
FF = 3 : 2 à Clermont et 1 à Toulouse **FG =1** : à noisiel.	**FF = 9** : 1 Noisy 1 Clermont 1 Toulouse 2 Nevers 2 Direction 1 CIF de Lyon et 1 au CIF de Lille. **FG = 5** : 1 à la Direction 1 à Lyon 1 au CND 2 au CC de Lille.

Apres ces échanges, et la condamnation renouvelée par FO des suppressions d'emplois, FO à revendiqué qu'on ne change plus la règle de calcul, afin de pouvoir réaliser un véritable suivi des emplois au sein de l'ENFIP, et ne plus être "embrumé" par des chiffres basés sur des référentiels mouvants.

Exemple pour l'ENC, la discussion entre FO et la direction sur les emplois était toujours polluée par un désaccord sur les chiffres de départ modifiés de façon unilatérale à l'arrivée d'un directeur.

Assurance à été donnée qu'on repartirait bien toujours de la cartographie telle qu'elle nous est présenté aujourd'hui et que la ligne spécifique permettant de recenser les enseignants avait été acté définitivement par l'administration centrale.

L'étape suivante pour l'ENFIP sera, à partir de cette cartographie validé, de réaliser la ventilation de tous les emplois liés à la création du siège : après avoir comptabilisé les chaises dire concrètement qui va s'asseoir dessus.

---

* *abondement de l'effectif de l'ENFIP du à l'élargissement de son périmètre de compétences par transfert de charges. C'est à dire importation au sein de l'ENFIP de taches anciennement dévolues à d'autres services.*
CNC = centre des concours de Lille, DG = RH2C et Plan National de Formation, 8 emplois pour l'animation régionale en trésorerie générale de région.

REGLES DE VIE :

Nous avons eu à titre d'information le résultat de la consultation de l'ensemble des services concernés. Ces services devaient se prononcer sur le choix des plages fixes et variables ainsi que sur le module horaire 36h12, 37h30, 38 h ou 38h30.
Les OS on souligné qu'à leur connaissance l'information sur le jour supplémentaire de repos associé au module horaire de 38 heures n'avait pas été bien réalisé et que cela avait manqué pour éclairer le choix de certains.
Plusieurs types de pointage seront mis en place :

- pointage via un poste informatique dédié,
- pointage sur le poste individuel via AGORA
- pointage par badgeuse.

C'est la taille du service qui déterminera le type de suivi. Le pointage sur poste individuel via AGORA concernera les plus petites structures.

FO c'est montré "en pointe" pour rappeler son opposition déterminée à ce mode de pointage (agora sur poste individuel), en indiquant que selon une étude réalisée par le syndicat voici quelques années le différentiel en défaveur de l'agent avec ce pointage arrivait à 2 ou 3 jours par an.

Toujours sur le sujet des règles de vie, FO à renouvelé sa demande de discussion sur les règles de vies des stagiaires et des enseignants sachant qu'au dernier CTPS il avait été répondu que celle ci aurait lieu au 1er trimestre 2011. La même réponse à été délivrée, en confirmant la fenêtre sans pouvoir la préciser davantage.

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS :

Etat des candidatures au 10 janvier : 20 candidatures nouvelles (1 IP, 1 Idep et 18 I) 3 demandes de mouvements internes et 5 agents dans le vivier.

En première analyse on pourrait avoir quelques difficultés sur Nevers. D'après les sources syndicales, il y aurait encore quelques candidatures en cours d'acheminement elles viendraient en complément des 20 indiquées.
C'est pour cette raison qu'il n'est pas envisagé à ce stade de prolonger le délai d'inscription, mais qu'il n'est pas exclu de le faire si le besoin s'en faisait sentir en toute fin de période d'inscription.

DEPLOIEMENT DE CHORUS A L'ENFIP.

Une présentation on ne peut plus idyllique à été faite ! tout va bien !!

Pour sa part FO a rappelé qu'il s'opposait toujours au déploiement de l'application CHORUS.
Que la remontée des services était totalement défavorable et remplie d'exemples de dysfonctionnements notoires au point que certains chefs de poste refusent son utilisation ou font de la double gestion.

En réponse, la présidente à indiqué que la partie utilisée à l'ENFIP était simplement la partie "gestionnaire" et qu'elle posait moins de problèmes que toute la partie comptable, que le choix fait par l'ENFIP de doter chaque établissement de 2 licences "chorus formulaire" était de nature à simplifier les relations entre le siège et les établissements en évitant l'envoi de bordereaux papiers re-saisis par le siège… idyllique !

Elle pense aussi que les petits dérapages vont s'estomper bientôt.

TOUTE SA PLACE !.

Suite à plusieurs remontée très critiques sur une partie de la formation à l'outil CHORUS, l'ENFIP à indiqué qu'elle n'avait pas eu entièrement la main pour piloter cette formation mais qu'elle avait surtout pris en charge la logistique, l'administration centrale ayant déjà contractualisé avec une société privé.

FO à pour sa par rappelé que les statuts de l'ENFIP avaient bien été écrits afin de pouvoir dispenser des formations à destination "d'étrangers à la DGFIP" et qu'il trouvait anormal le recours à un prestataire privé dans ce cas.

Pour l'ENFIP monsieur Clerget a indiqué que l'objectif était bien d'internaliser cette formation et indiqué qu'une proposition en ce sens serait faite à la mission CHORUS.

NOTIFICATIONS DES AFFECTATIONS A L'ENFIP :

FO est de nouveau intervenu, pour la 3ème fois (GT national, 1er CTPS et 2ème CTPS) sur sa demande concernant les notifications d'installation pour tous les agents de l'ENFIP.
Nous avons appris aujourd'hui que, contrairement à ce qu'avait demandé FO, il sera fait une notification pour tous les agents de l'ENFIP uniquement à l'occasion des affectations des premiers mouvements de cette année.
Pour FO on aurait pu faire mieux !

Déclération liminaire

Madame la présidente, en vous présentant ses vœux, le Syndicat Force ouvrière de la Direction Générale des Finances Publiques tient, à travers vous, à présenter ses meilleurs vœux pour 2011 à l'ensemble des agents de l'Ecole Nationale des Finances Publiques, du stagiaire à l'administrateur Général de Finances Publiques. Tous nos vœux vont aussi aux administratifs et aux enseignants car nous ne formons tous qu'une seule unité administrative, et si chacun à son niveau d'implication peut passer une bonne année, c'est l'école dans son ensemble qui marchera bien en 2011. Force Ouvrière, pour sa part, travaillera avec le soucis du bien collectif de l'ENFIP.

Pour débuter cette année nous aurions aimé, au delà des mots, ces mots tout droit venus de la tradition républicaine de notre pays, croire que leur sens ait un avenir !

Hélas ce n'est plus possible !

Ce n'est plus possible car nous sommes tous ici des fonctionnaires, ce qui veut dire que de par notre statut nous sommes les serviteurs de l'Etat, celui que l'on écrit avec "un grand E".

Et malgré cela que constatons-nous ?

Et bien nous voyons que ronds-de-cuir en langage politique actuel cela se traduit de plus en plus par "race indésirable" !

A coté de cela la mauvaise graisse d'Alain Juppé ou le dégraissage du mammouth de Claude Allègre passent pour des "mots gentils".

Faute de pouvoir ressortir l'étoile jaune, on nous colle la RGPP comme solution d'élimination planifiée et quantifiée des fonctionnaires, c'est cette vision de la société que combat Force Ouvrière.

Tous les modèles théoriques de pensée sur lesquels s'appuyait la pensée unique tombent les uns après les autres mais elle, la pensée unique, elle demeure inébranlable.

C'est inlassablement haro sur le fonctionnaire !

Et ces grands penseurs de la politique au court terme et du "bling bling" intellectuel, sans vergogne, osent nous souhaiter bonne année : c'est de la provocation non pas gratuite mais à dessin !

Même la cours des comptes fin 2009 avait fustigé le caractère uniforme de la RGPP qui frappait sans discernement l'ensemble des administration, sans prendre en compte les véritables besoins des citoyens en matière de services publics et toujours selon la cours des comptes sans rapporter un rond !

Pour contrecarrer au plus vite cette voix non aligné, voici en 2010 la fameuse commission pour la libération de la croissance française.

Cette commission, présidée par un tenant des agences en tout genres, tente de proposer un nouveau paradigme et prétend démontrer qu'il faut aller plus loin, et taper plus fort !

En effet elle conclut qu'il serait nécessaire d'étendre la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à le retraite aux collectivités locales ainsi qu'au personnel de la sécurité sociale et qu'il faudrait prolonger pour 3 ans encore le gel du point d'indice.

Et voilà encore trois ans à se sérer la ceinture, tout en écoutant sagement de bons vœux : c'est de l'hypocrisie comunicante.

Selon le secrétaire général de la fédération des finances Force Ouvrière, Laurent Aubursin, « on commence à voir des places vides, et d'ajouter en ironisant : en 1989 les agents des finances réclamaient un ordinateur par agent. Aujourd'hui on demande un agent par ordinateur »

Force Ouvrière à tenu, contrairement à son habitude, à rallonger quelque peu ce propos introductif bien qu'il ne concerne pas strictement l'ENFIP pour d'une part

- rappeler notre refus de siéger au premier ctps de l'ENFIP ayant à l'ordre du jour des suppressions d'emploie
- et d'autre part souligner, dans ce contexte des vœux, que le gouvernement nous a retiré à compter de ce 1er janvier la garantie de l'emploi en tant que fonctionnaire.

En effet par un décret d'application du 16 novembre relatif à la loi sur la mobilité du 3 aout 2009 il sera désormais possible de licencier un fonctionnaire dont l'emploi est susceptible d'être supprimé.

Force Ouvrière a été attaqué lors de la publication de tracts indiquant la fin du "privilège" de la garantie de l'emploi, et la possibilité des licenciements dans la fonction publique.

Nous avions hélas raison, cela dérangeait et la communication sur le sujet à été savamment orchestrée.

Ce premier janvier met en place une révolution dans le statut de la fonction publique, mais il est difficile d'en trouver trace dans les annonces officielles.

Voilà comment l'Etat souhaite la bonne année à ses agents, en leur montrant la sortie !

On vente le mérite des agents et on les poignarde dans le dos, on augment leur charge de travail pendant qu'on bloque leurs salaires, on empile les reformes à rythme soutenu et en prime on trouve indécent qu'ils descendent dans la rue !

Alors oui malgré le contexte, force ouvrière renouvelle tous ses vœux aux agents de l'ENFIP pour 2011, en les assurant de son soutien matériel et moral, individuel et collectif.

FO DGFiP

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ——— PRÉNOM : ———

Pour la filière fiscale n°DGI : ———

GRADE : ——— QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ——— %

AFFECTATION : ———

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ——— le ———

(signature)

→66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu